

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2017

Objet : RS - Approbation d'avenants relatifs au marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard

- date de convocation le 07 juillet 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Damien Regairaz

Bureau du 13 juillet 2017

délibération n° 120-17

objet **RS - Approbation d'avenants relatifs au marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que Chambéry métropole - Cœur de Bauges exploite la déchetterie de Le Châtelard. Celle-ci fait l'objet d'une réhabilitation générale engagée par la Communauté de communes du Cœur des Bauges avant la fusion avec la Communauté d'agglomération Chambéry métropole.

Cette réhabilitation, qui a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers mais également des prestataires extérieurs, a débuté courant avril 2017. Le marché de travaux a été alloté en deux lots :

- lot 1 : démolition, terrassement VRD : 159 723,15 € HT,
- lot 2 : maçonnerie, serrurerie bâtiments : 165 000 € HT.

Le déroulement du chantier a été perturbé par la découverte d'éléments techniques non connus par la collectivité en septembre 2016 lors de la notification du marché à l'entreprise.

En effet, lors de la prise en charge des travaux par la nouvelle collectivité, il a été demandé au maître d'ouvrage de réaliser un diagnostic de pollution de sol sous le local de stockage des déchets dangereux qui doit être démoli, car la suspicion d'une potentielle pollution était importante au vu de la vétusté de ce bâtiment.

Le rapport d'analyse montre en effet des traces importantes d'hydrocarbure dans ces terres. Ainsi, avant de démolir le bâtiment existant et la construction du nouveau local de stockage tel que prévu au projet, les terres doivent être excavées et traitées en centre spécialisé.

D'autre part, plusieurs éléments de moindre importance doivent être modifiés, tels que l'entrée des poids lourds, qui a été sous-dimensionnée, engendrant le déplacement d'un regard d'eau pluviales.

De plus, il a été demandé au maître d'ouvrage de revoir l'accès au site. En effet, suite à la modification de la voirie d'accès poids lourds (cf. avenant n° 1 du lot 1), le portail initialement prévu ne sera pas installé et sera remplacé par un portail adapté à l'élargissement de cette voirie. De même, un portail coulissant viendra remplacer celui du site existant. Celui-ci ne pouvait pas être conservé à cause des ruptures de pente du site qui condamnaient l'entrée et la sortie du site, même ouvert, rendant l'accès aux usagers impossible.

Il a également été demandé au maître d'œuvre de remplacer l'aménagement du quai gravats. La réhabilitation prévue de ce quai ne correspondait pas aux normes de sécurité en vigueur, notamment vis-à-vis des chutes de hauteur.

Le système demandé et retenu par la collectivité, qui a fait ses preuves sur les autres déchetteries de l'agglomération, permettra de déposer les gravats en toute sécurité tout en conservant la praticité.

L'ensemble de ces aléas et modifications du chantier ayant bouleversé l'économie du contrat initial, il convient de les prendre en compte dans le cadre de deux avenants (un par lot).

Pour ce qui concerne le lot 1, le montant initial du marché est de 159 723,15 € HT. Le montant des travaux supplémentaires induits est estimé à 25 769,40 € HT. Le montant total du marché est donc porté à 185 492,55 € HT, soit une augmentation de 16,13 % par rapport au montant initial.

Pour ce qui concerne le lot 2, le montant initial du marché est de 165 000 € HT. Le montant des travaux supplémentaires induits est estimé à 23 557 € HT. Le montant total du marché est donc porté à 188 557 € HT, soit une progression de 14,28 % par rapport au montant initial.

En conséquence, il est proposé d'approuver la passation de ces deux avenants au marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation de deux avenants au marché de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 120-17

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'avenants relatifs au marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 juillet 2017
Annexe :	Projet avenant n° 1 Lot 2;Projet avenant n° 1 Lot 1;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19833H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19833H1

Date de transmission en Préfecture :	21 juillet 2017
Date de réception en Préfecture :	21 juillet 2017